



SECTION FAFA

RÉUNION RESTREINTE DU 21 DÉCEMBRE 2018

Avant-Propos

LE FAFA

Le **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, par solidarité auprès du Football Amateur.

Le dispositif, qui comporte quatre cadres d'intervention (emploi, équipement, transport, formation) est ouvert à la fois aux instances et aux clubs FFF, mais aussi sur la partie équipements aux collectivités locales.

Financement : [voir fiche annexe en rubrique FAFA du site Internet – rubrique Document](#)

A noter que pour certains projets cette saison 2018/2019, 2 bonifications sont possibles :

- 10% pour les projets en zone de revitalisation rurale et quartiers prioritaires de la ville.
- 20% sur le montant calculé initialement, aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde Féminines de la FIFA 2019.

Fonctionnement

Les dossiers et informations concernant le nouveau dispositif FAFA saison 2018/2019 sont consultables et enregistrables sur le site du District du Val-d'Oise de Football (DVOF 95).

Les clubs et collectivités locales du Val-d'Oise doivent consulter la fiche projet et le cahier des charges puis adresser tous les éléments nécessaires pour avoir un dossier complet via des fichiers numériques individuels (1 pièce jointe par Pièce à fournir) en nommant chaque pièce.

Mail d'envoi : secretariat@district-foot95.fff.fr

Contact DVOF 95 soit par E-mail : secretariat@district-foot95.fff.fr

soit par Tél : 01.34.08.11.28 (aux horaires d'ouverture du DVOF + pour les questions techniques sur les équipements, de préférence le mardi à partir de 14h30)



Dossiers en cours

Saison 2018/2019

PROJET FAFA TRANSPORT

- *FC FRANCONVILLE*

Document manquant : Délibération du Comité de Direction du Club

Informations manquantes : Sur la fiche projet page 2, il manque la date d'acquisition prévue et page 4 le montant de la subvention demandée (maximum 50% du coût pour du neuf et 30% pour l'occasion sans dépasser 20 000€).

RAPPEL : si un ou plusieurs mini-bus ont été déjà financés par le FAFA, il convient de transmettre les photocopies suivantes :

- carte grise, attestation assurance et photos récentes du véhicule ; si il a été cédé, fournir les documents de cession administratifs et financiers.

Demande de renvoi de l'ensemble de ces documents avant le mercredi 2 janvier 2019

ATTENTION

Tous les porteurs de projets disposent d'un mois à compter de la notification des pièces manquantes pour compléter leur dossier, à défaut celui-ci sera considéré comme non recevable